

NÉOLOGIE ET SYNTHÉMATIQUE

Les néologismes constituent le domaine privilégié pour l'étude de la dynamique d'une langue au niveau de la première articulation. Ces unités linguistiques en cours de normalisation peuvent se rapporter «à la néologie phonologique ou graphique, d'ailleurs extrêmement rare, à un emprunt à une autre langue, à la néologie syntagmatique dans la mesure où l'unité envisagée est susceptible d'être analysée en éléments plus simples et se définir comme une nouvelle combinaison d'éléments préexistants»¹. Les produits de la «néologie syntagmatique» citée ci-dessus sont regroupés, dans le cadre de la terminologie fonctionnaliste, sous le terme de synthème. Un synthème est un «signe linguistique que la commutation révèle comme résultant de la combinaison de plusieurs signes minima, mais qui se comporte vis-à-vis des autres monèmes de la chaîne comme un monème unique»². Autrement dit, les créations lexicales qui présentent le statut d'affixé, de confixé, de composé ainsi que les figements constituent l'objet d'étude de la *néologie synthématique*.

Le synthème étant signe linguistique par définition, on peut le classer comme néologisme selon que le procédé néologique intervient au niveau du signifiant ou au niveau du signifié: «parmi les différents procédés utilisés dans la création de néologismes, on peut distinguer entre l'apparition de nouveaux signifiés pour des signifiants déjà existants et l'apparition de nouveaux signifiants

1 B. Vardar, «Terminologie et néologie», *Dilbilim* VII, İstanbul, İ.Ü. Yabancı Diller Yüksek Okulu yay., 1987, p. 127.

2 A. Martinet, *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin, 1985, p. 37.

accompagnant celle de nouveaux signifiés»³. Donc, employer un monème existant dans une nouvelle construction syntaxique est un moyen de créer un «néologisme de sens», comme le figement *donner le feu vert* qui figure dans l'édition 1967 du *Petit Robert*. Le figement, une des formes synthématiques désigne «toute séquence linguistique, constituant une partie de phrase ou une phrase entière, qui se caractérise par un blocage plus ou moins important de ses axes syntagmatique et paradigmatique, c'est-à-dire par une impossibilité ou une réduction quasi totale des possibilités d'expansion partielle, et par une neutralisation totale ou partielle de ses oppositions lexicales et/ou grammaticales»⁴. Cette définition implique les deux critères d'identification des synthèmes. Selon le premier critère, «un synthème a les mêmes compatibilités syntaxiques que les monèmes avec lesquels il alterne». Ce critère correspond au «blocage des axes syntagmatique et paradigmatique» de la définition du figement. Ainsi le figement *donner le feu vert* peut commuter en entier avec *autoriser*, monème unique, sans qu'une intervention soit possible sur l'axe syntagmatique et paradigmatique. Et le deuxième critère d'identification du synthème qui nécessite «l'absence de comportement syntaxique particulier des composants du synthème»⁵ est impliqué par la deuxième partie de la définition du figement (impossibilité ou une réduction quasi totale des possibilités d'expansion...). En effet, déterminer individuellement l'un des composants du synthème-figement *donner le feu vert* «casserait» la structure de ce figement comme synthème: *donner tranquillement le feu vert* par exemple n'est plus commutable avec *autoriser* donc, il ne s'agit plus de synthème.

Une des formes de néologisme de sens est «la polysémie, par adjonction d'une nouvelle signification à celle (s) d'un terme déjà

3 H. Walter, «L'innovation lexicale chez les jeunes parisiens», S.I.L.F. *Actes du 10^e Colloque*, Ste Foy, Ed. de l'université Laval, 1984, p. 104.

4 G. Misri, *Le figement linguistique en français contemporain*, Thèse pour le doctorat, U.E.R. de linguistique général et appliquée, Paris V, 1986-87, tome 1, p. 210, photocopiée.

5 Cf. Th. Debaty-Luca, *Théorie fonctionnelle de la suffixation. (Appliquée principalement au français et au wallon du Centre)*, Paris, Ed. «Les Belles-Lettres», 1985, pp. 31-39.

existant, le plus souvent par métaphore»⁶. La deuxième acception du syntème *monolithique* qui figure comme néologisme à partir de l'édition 1967 du *Petit Robert* illustre ce genre de création synthématique. Dans le cas présent, on est en présence d'un syntème nominal, formé des confixes *mono-*, *-lith-* ainsi que le suffixe *-isme*. En suivant la classification adoptée, on peut parler d'une troisième forme de néologisme de sens par transfert de classe. Ainsi, le monème substantival *pirate* contribue à la formation du syntème *émetteur pirate*, néologisme figurant dans la même édition du *Petit Robert*, et fait partie de la classe adjectivale dans cette formation synthématique.

Quant aux néologismes qui résultent de l'apparition de nouveaux signifiants accompagnant de nouveaux signifiés et traditionnellement appelés néologismes de forme, ceux-ci comprennent les dérivés, les emprunts, la confixation et la composition. La plupart des néologismes-syntèmes qui figurent dans le *Petit Robert* à partir de 1967 sont les syntèmes dérivés. Parmi ces types de néologismes, les systèmes suffixaux les plus fréquents sont: les nominaux déverbaux (V → N; *balayage, bronzage, codage*, etc.; *alignement, tiédissement; tâteur; abréaction; africaniser; équilibratation, irradiation* etc.; *colante; formant*), les adjectivaux déverbaux (V → Adj.; *bourrant /-ante, couvrant /-ante, débutant /-ante*), les nominaux dé-adjectivaux (Adj. → N; *dramatique, fantasmatique, folklorique, technocratique*, etc)⁷.

Les suffixes *-age* et *-ment* se trouvent en variation libre dans les syntèmes dérivés *décoincement* et *décoinçage* ainsi que *encochement* et *encochage*. Car dans ces deux couples il s'agit d'une seule base: *décoincer* et *encocher*. Les syntèmes *décoincement-décoinçage* et *encochement-encochage* forment des «paires synonymiques»⁸. Il faut souligner d'autre part que Thierry Debaty-Luca distingue la réalisation d'une unité suffixale de sa valeur et désigne l'unité fonctionnelle qui permet de dégager cette valeur

6 H. Walter, *ibid.*, p. 104.

7 Cf. A. Martinet (sous la dir. de), *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier-Crédif, 1979, p. 238.

8 Cf. Th. Debaty-Luca, *ibid.*, p. 182.

comme *suffixème*⁹. Le suffixe *-ment* de *décoincement* est donc la réalisation du suffixème «ACTION».

Les synthèmes composés sont formés selon un modèle où les monèmes sont libérables puisqu'ils peuvent exister en dehors de ces complexes par opposition aux suffixes, monèmes toujours conjoints qui ne participent qu'à la formation des synthèmes dérivés. Les synthèmes composés, dégagés parmi les néologismes du *Petit Robert*, *balai-brosse* et *trou-trou* constituent un sous-système selon le modèle *nom + nom* tandis que *tête de mauve*, *salle d'eau* représentent le sous-système *nom + fonctionnel + nom* et *essuie-meubles*, *essuie-pieds*, *porte-copie*, *porte documents*, *verbe noyau + nom expansion*. Enfin les synthèmes composés *sans-abri*, *avant-mont* ressortissent du modèle *fonctionnel + nom*. Les modèles de composition *adjectif + expansion* et *adjectif + adjectif* n'apparaissent pas comme productifs puisqu'il n'y a pas de création synthématique (dans le *Petit Robert*) faisant partie de ces deux sous-systèmes.

Finalement, pour le critère de l'identité des compatibilités des constituants d'un synthème (l'autre étant la non déterminabilité des constituants) permet de discerner un synthème d'un syntagme, il faut préciser que ces compatibilités doivent être prises en compte au niveau des relations d'une classe à l'autre et non entre des monèmes particuliers. De ce point de vue, une fois qu'un monème verbal se combine avec une modalité, il est incompatible avec la classe entière des modalités verbales. Or, un synthème peut se combiner avec un suffixe de même classe. Ceci constitue, du point de vue de la dynamique synthématique un élément facilitant la création synthématique.

N. SEVIL

9 *Ibid.*, p. 235.